

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



COMMUNE DE BREBIÈRES

**Délibération du Conseil Municipal
du 16 septembre 2026**

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 18 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du dix septembre deux mil vingt-six, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVIRIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, Mme DEMABRE Caroline, M. TRIPLET Corentin, M. GOUBET René, M. DUCARNE Philippe, M. DÉMOULIN Bertrand, Mme EVRARD Séverine, M. DEGELDER Mickaël, Mme BEFVE Jacqueline, M. DANIELEWSKI David, Mme GIORGETTI Catherine, M. LOGEON Olivier, M. LEFEVRE Olivier, Mme BIANCALANA Antonella, Mme DEPREZ Nathalie, Mme FOULON-REGNIER Pascaline, Mme BREMARD Céline, Mme ALIEMART Stellina.

ABSENTS :

Mme MOLARD Caroline	donne pouvoir à Mme DOUVIRIN Karine
M. HAY Alexandre	donne pouvoir à M. HERBAUT Pierre
M. CARLIER Bernard	donne pouvoir à M. DAVID Lionel
Mme DAMBRINE Bénédicte	donne pouvoir à M. HANNEDOUCHE Bruno
M. LOBRY Frédéric	donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
Mme VASSE Océane	donne pouvoir à Mme DEMABRE Caroline

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

FINANCES

**1- BUDGET – DELIBERATION PORTANT OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS
BUDGETAIRES POUR LA SECTION INVESTISSEMENT POUR 2027**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Article L 1612-1 : Modifié par [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(V\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il est proposé au conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2027.

Montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») :

Chapitre	BP 2026	25 %
20	43 360.00 €	10 840.00 €
21	1 096 609.00 €	274 152.25 €
23	2 969 534.00 €	742 383.50 €

Il est proposé d'ouvrir de manière anticipée 160 000 € de crédits d'investissement, dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

Nature des travaux	Montant
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	
Concessions et logiciels informatiques	8 000.00 €
Total Chap. 20	8 000.00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Plantation d'arbres et réfection de massifs	10 000.00 €
Rénovation vestiaires salle la Minerve	45 000.00 €
Acquisition véhicule Police Municipale	25 000.00 €
Vidéoprotection Domaine des moulins	27 000.00 €
Climatisation des classes Ecole Curie-Pasteur	45 000.00 €
Total Chap. 21	152 000.00 €
Total Chap. 23	0.00 €
TOTAL DES OPERATIONS RETENUES	160 000.00 €

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- POUR : 29
- CONTRE : 0
- ABSTENTION(S) : 0

DECIDE d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2027 du budget de la commune, dans les limites présentées ci-dessus.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.



Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.



FORMALITÉS – CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le



ID : 062-216201731-20260916-DCM202659-DE

Publié le : 22/9/2026

Affiché le : 22/9/2026

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille Cedex